

Compte rendu du Conseil d'Administration du Pays Sisteronais-Buëch 4 juin 2008 à SISTERON

Ordre du jour

- Gestion des ressources humaines
- Fixer les priorités dans les différents dossiers suivis par le Pays
- Bilan de la Foire expo de Gap
- Questions diverses

I. Gestion des ressources humaines (1^{ère} partie)

Bruno LAGIER interroge le CA sur la pérennisation du poste de Benjamin TOCON et le recrutement d'un chef de projet LEADER. Jean-Louis REY s'interroge sur la nécessité de ces demandes et Pierre-Yves VADOT sur les capacités budgétaires de l'association pour y parvenir.

Jean-Pierre BRIOULLE signale qu'il va également falloir engager une réflexion sur le cadre réglementaire (convention collective...) que l'association va devoir mettre en place.

Afin de se positionner sur la gestion des ressources humaines, le CA a souhaité prendre connaissance des différents dossiers suivis par le Pays. **Ce point de l'ordre du jour sera abordé en fin de séance.**

II. Fixer les priorités des différents dossiers actuels et à venir au Pays Sisteronais-Buëch

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Lors de la séance du 25 avril 2008, il a été décidé d'engager une réflexion pour faire évoluer les statuts de l'association. Pour y parvenir, le CA a décidé de mettre en place un groupe de travail pour l'écriture des nouveaux statuts qui pourraient être proposés à la fin de l'automne 2008. Ce dernier est composé de : Jean-Pierre BRIOULLE, Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Louis REY, Michel ROLLAND, Alain D'HEILLY, Patricia MORHET-RICHAUD.

Jean-Pierre BRIOULLE souligne que cette évolution doit notamment permettre de redonner une légitimité à l'AG et de la replacer comme l'instance souveraine de l'association (le CA étant l'instance exécutive).

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Il est nécessaire de reprendre la comptabilité 2006 et 2007, car les subventions qui sont attribuées au Pays pour l'animation sont destinées à financer le fonctionnement de la structure et pas des projets. En ce sens, le paiement de la subvention animation ne peut s'établir que sur les charges de fonctionnement donc il faut engager une révision des comptes pour l'année 2006 et 2007. Pour y parvenir, il est prévu courant juin l'organisation d'une réunion de travail avec le comptable, le commissaire aux comptes, le trésorier et le trésorier adjoint du Pays afin de reprendre une comptabilité analytique pour l'année 2006 et 2007. Il est urgent de lancer tout cela car jusqu'à nouvel ordre en l'absence du rapport du commissaire aux comptes, aucun dossier porté par le Pays ne peut être inscrit au vote du Conseil Régional.

Jean-Pierre BRIOULLE rappelle toutefois que la bonne santé financière de l'association ne serait pas remise en cause même en cas de remboursement auprès de la Région. En outre, il souligne la possibilité pour les prochains exercices, si la législation le permet, de réfléchir à la valorisation du temps de travail des techniciens d'EPCI. Jean-Louis REY indique qu'il faudrait à minima indemniser les EPCI sur les frais de déplacement de leurs techniciens.

Toujours en ce qui concerne la comptabilité de l'association, il va falloir préparer pour début juillet la demande de subvention d'un montant de 30 000 € pour « l'AMO ingénierie 2008 » pour l'Etat. Cette subvention est fléchée sur l'accompagnement touristique et l'accompagnement du projet télésanté en partenariat avec le Comité d'Expansion Drac Buëch Durance.

LEADER

Le planning du conventionnement pour la mise en œuvre du programme LEADER :

Avant mi-juillet : Préparation des annexes au conventionnement et pré-validation technique : Il va être nécessaire dans ces annexes de décliner notre plan de développement en fiches dispositifs par ligne du PDRH (voir fiche type ci-jointe) et ceux afin de rendre notre plan de développement plus opérationnel et d'affiner notre maquette financière.

Mi-septembre : Bouclage de la convention

Octobre : validation de la convention par la Région lors de sa session plénière. En effet en Région PACA, le Conseil Régional sera cosignataire des conventions LEADER avec le GAL, le CNASEA et l'Etat.

Bruno LAGIER souligne que la communication « LEADER » peut toutefois débiter, en parallèle des travaux sur le conventionnement, afin de faire remonter les premiers projets qui seront inscrits dans le dispositif à l'automne. Cette communication LEADER sera complétée au fur et à mesure que de nouvelles informations parviendront au GAL.

Concernant le fonctionnement du GAL, il va être nécessaire de faire pour juillet la demande de subvention pour l'animation 2008 du GAL Sisteronais-Buëch. Par ailleurs, il a été rappelé que le conventionnement LEADER ne pourra être effectif que si le Pays met en place une cellule technique LEADER composée d'1.5 équivalent temps plein.

INTERREG 2007-2013

Suite aux élections municipales, il va être nécessaire d'interroger le SIGHASS (Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Animation du Hameau de Saint Symphorien) pour voir la suite qu'il entend donner à son projet sur INTERREG.

Rappel : Le SIGHASS est composé des communes d'Entrepierres et d'Eybens (Isère) et a pour objectif de réhabiliter le hameau de St Symphorien (à Entrepierres) pour y conférer une vocation de pôle touristique (avec un éco-gîte). Le volet réhabilitation a permis d'élargir l'implication de celui-ci dans les domaines de l'insertion et de la formation (à travers des chantiers de jeunes...).

Ce cas précis, a permis d'interroger le CA sur le rôle et les limites que doit se fixer le Pays dans l'accompagnement des porteurs de projets. Pour répondre à cette interrogation, les membres du CA soulignent que le Pays a pour rôle de rechercher des possibilités de financement et de conseiller les porteurs de projets potentiels, mais en aucun cas de monter le dossier pour ces derniers sauf lorsque la thématique concerne l'intégralité du territoire (par exemple sur les déchets).

Le Pays est en phase de constitution d'un dossier INTERREG autour de la thématique « prévention et amélioration de la gestion des déchets ». Dans ce cadre, les contacts avec nos partenaires italiens sont excellents et particulièrement constructifs, et les intérêts pour le Pays sont multiples :

- faire un état des lieux de différents systèmes modes opératoires en œuvre, les évaluer et trouver des solutions d'améliorations (étude stratégique, réflexion autour de la tarification, expérimentation de solutions...),
- profiter de l'échange d'expériences avec des partenaires proches (échelles Pays et association GESPER) et des partenaires italiens,
- expérimenter (investir et/ou louer de l'équipement) sur la base des échanges,
- sensibiliser et communiquer tous types d'acteurs (population, professionnels, institutionnels, éducatifs...).

Pour mener à bien ce projet, il va être nécessaire :

- dans un horizon de deux semaines, de rédiger le dossier et de finaliser la maquette financière avec les partenaires italiens (nécessitant 1 comité technique Pays, 1 à 2 rencontres avec les partenaires italiens). Le CA a décidé que ce dossier devait être monté avec un affichage « Pays » avec prise en charges de l'autofinancement par les EPCI ou syndicats.
- de finaliser le dossier (rédaction, traduction, pièces complémentaires etc...) dans un délai d'un mois et d'élaborer un programme de dossiers permettant le subventionnement des opérations par les CG, l'Etat et la Région.

Il est à noter que si le dossier « déchets » est retenu (au mieux début 2009), il sera nécessaire d'assurer le suivi, l'animation et la gestion du projet dans les deux années suivantes. Cela impliquera alors un temps de travail technique très important (à peu près d'un mi-temps à trois quart temps sur l'année).

LE NOUVEAU CONTRAT 2008-2010 AVEC LA REGION

La Région propose une méthodologie et un planning concernant la mise en œuvre **des contrats d'aménagement solidaire et de développement durable régional avec les Pays :**

- **Fin du mois de juin :** Sur la base de la maquette de contrat fournie, le Pays doit faire un retour à la Région d'une première rédaction
- **Fin juillet :** Les contrats doivent être bouclés afin qu'ils soient votés à la session d'octobre. Dans le même temps, le Pays devra faire remonter les projets opérationnels à la Région de façon à ce qu'ils puissent être proposés au vote de cette même session.

Le nouveau chef de projets territorial de la Région référent pour le Pays est M. Pierre GUEYDON, succédant ainsi à Mme Isabelle MARTIN-PREVEL.

PER

La fin définitive du Projet est fixée au 31 décembre 2009 mais qu'il faudra que les porteurs de projets aient fait remonter tous les justificatifs de factures acquittées avant le 30 septembre 2009.

Le planning prévisionnel de ce projet suite au COPIL du 7 mai est le suivant :

Avant fin juin 2008 :

- Mise en place d'une commission culture afin de définir les contenus de l'itinéraire interactif avec le bureau d'études. Il est proposé que cette commission soit composée des Offices de tourisme, d'un élu par EPCI et des équipes techniques.

- Le bureau d'études doit travailler sur les coûts d'investissement et de fonctionnement sur deux solutions embarquées de découverte du territoire : le Pocket PC le MP3.
- l'autofinancement du Projet devra être pris en charge par les EPCI, un courrier présentant les coûts prévisionnels du projet va être envoyé à chaque EPCI. Au dernier COPIL il a été demandé de calculer la part par habitant.

Avant fin juillet :

- organisation d'une réunion de la commission communication
- Dossier de demande de subvention pour les partenaires

Rentrée de septembre 2008 :

- Réunion du comité de pilotage
- Préparation des cahiers des charges et lancement des appels d'offres à l'automne.

ETUDE FONCIERE

La deuxième phase concernant la détermination des secteurs à enjeux est terminée. Pour le lancement de la troisième, le Cabinet Saunier et Associés propose d'organiser, dans le courant du mois de juin, 3 ateliers thématiques :

- Le développement et le renouvellement de l'habitat
- Le maintien et le développement des activités économiques (ZA notamment)
- Le maintien et le développement des activités agricoles

Ces ateliers auront pour objectif de recueillir les avis des acteurs locaux et ainsi de créer des boîtes à outils par typologie de projet avec des cas d'écoles « fictifs » (procédures...).

Ces ateliers de travail seront ciblés autour des acteurs ayant des projets dans ces domaines. Il est proposé pour ce ciblage d'interroger par courrier les EPCI afin qu'elles fassent remonter les projets de leur territoire et ce afin que le cabinet puissent préparer en amont ces séances.

Le CA a décidé de valider cette proposition d'organisation afin que l'étude foncière puisse être rapidement menée à son terme. Ainsi, le dernier COPIL pour valider la fin de l'étude devra se dérouler fin juillet.

LE SITE INTERNET

Concernant le site, reste encore à finaliser quelques problèmes sur les fonctionnalités de l'extranet pour une réception définitive prévue pour la dernière semaine du mois de juin. Il est rappelé que le Pays a la charge de l'animation et de la gestion de la partie publique du site (actualités, rubriques, agenda, maintenance).

Les EPCI ont la responsabilité de mettre à jour leurs fiches d'identités (EPCI et Communes membres). Dans ce cadre, il est nécessaire que les techniciens des EPCI suivent une formation pour la gestion de celui-ci (A prévoir d'ici la mi-juillet au plus tard).

La demande de versement des subventions relative à ce projet a été faite auprès du CNASEA à la fin du mois de mai.

LE PLAN D' ACTIONS TOURISTIQUE

Dans la continuité de l'étude de positionnement touristique, le Pays a réalisé depuis 2007 deux magazines touristiques ainsi que le site Internet tourisme intégralement traduit dans les langues suivantes : allemand, italien, néerlandais et anglais. Ce dernier est en phase de finalisation. Il va être nécessaire de définir le rôle de l'administrateur du site (un ou des OT partenaires).

Afin de pérenniser ces actions (et notamment la marque territoriale « La Provence des montagnes » et la mise à jour du site), il va être nécessaire de travailler à l'automne à un

conventionnement avec les offices de tourisme. En ce sens, le CA propose que les EPCI soient également co-signataires de celle-ci, voir de mettre en place une commission tourisme avec des représentants du Pays des EPCI et des OT a également été évoqué. Karine souligne que dans le domaine touristique le Veynois travaille avec le Pays et qu'en ce sens un conventionnement doit être mis en place rapidement.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un travail va être engagé sur un document d'appel touristique pour les salons disponible pour fin 2008 et que le Pays souhaite accompagner des actions pour favoriser l'émergence de produits touristiques.

LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Suite à l'étude de faisabilité conduite en 2007, un chiffrage précis du déploiement du SIG et de son fonctionnement ont été établis. Les EPCI ont été sollicités afin de se positionner sur la mise en œuvre de ce projet. Tous ne sont pas favorables au projet de réalisation du SIG. Comme nous ne savons pas si les subventions seront reconduites dans les prochaines années, il va falloir rapidement trancher sur ce projet. Pour y parvenir, il nous a été proposé par un géomaticien d'un autre territoire de venir faire un retour d'expérience de la mise en place du SIG sur son Pays. **Le CA accepte cette proposition et souhaite que cette présentation puisse être réalisée lors d'une AG du Pays.**

TELESANTE

Le Pays a conduit en 2007 une étude pour le développement de la télésanté en milieu rural en partenariat avec le Comité d'Expansion Drac Buëch Durance. L'étude a permis de constater le besoin d'informer et d'accompagner certains porteurs de projets dans le développement de solutions « télésanté ». C'est pourquoi les élus du Pays avaient souhaité continuer leur participation à ces travaux. Normalement le projet devrait reprendre à la rentrée de septembre.

TERRITOIRES NUMERIQUES 2.0 :

Le nouveau programme a été présenté. Il se déroulera sous forme d'appel à projets thématiques. Aussi, la Région a missionné un cabinet qui doit travailler avec le Pays afin d'identifier les projets et thématiques pour les années à venir en rapport avec notre schéma de développement numérique. En ce sens, il faut faire remonter tout ceci pour la mi-juin à Benoît DUMOLLIN (Cabinet Mediacteur, A.M.O. mis à disposition par le Conseil Régional PACA pour accompagner les territoire dans la démarche TN) .

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :

Afin de soutenir le Conseil de Développement, un courrier d'information accompagné d'un questionnaire va être envoyé à tous les membres du Conseil de développement ainsi qu'à tous les élus du Pays. Celui-ci permettra de savoir s'ils souhaitent continuer et/ou devenir membre de cette instance, comment ? Dans quelle commission ? ...

AGIR

En fin d'année 2007, les élus du Pays avaient décidé de candidater à l'appel à projet régional AGIR (Action Globale pour l'Innovation Régionale), sans toutefois déterminer les problématiques sur lesquelles candidater. Trois problématiques peuvent nous intéresser le bois énergie, l'éolien et la maîtrise de l'énergie pour les collectivités locales.

Le CA du Pays a proposé d'interroger les EPCI afin qu'ils fassent remonter leurs attentes autour du bois énergie et de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités locales.

COORDINATION PAYS/PNR

Il est proposé de mettre en place un groupe informel Pays Sisteronais-Buëch - Pays « Une autre Provence » - SMBP pour échanger sur l'état d'avancement des différentes structures et coordonner les actions qui doivent l'être.

III. Bilan de la foire expo de Gap

L'impact de notre présence sur la foire est difficilement mesurable. Il est regrettable que seul l'OT de La Motte-Turriers soit venu tenir le stand. Pour faire connaître notre territoire, il est plus opportun que participe à ce type d'évènementiels les acteurs du tourisme « Provence des Montagnes » accompagnés d'acteurs économiques locaux (producteurs...).

Pour cet évènementiel, le temps de coordination pour la préparation et la tenue du stand (gestion technique, aménagement, tenue du stand) est estimé à 45 jours ETP (équivalent temps plein) et le bilan financier est le suivant (hors coût salariaux et déplacements) :

Objet	Coût
Location stand	1 212.74 €
Supports de communication (bâche, banner...)	3 737.50 €
Fournitures	492.74 €
Repas	255,00 €
Location matériels	485,58 €
TOTAL	6 183,56 €

IV. Gestion des ressources humaines (2^{ème} partie)

Au regard de la charge de travail et des engagements contractuels (LEADER...), le CA décide de pérenniser un troisième poste en CDI et de lancer le recrutement d'un chef de projet LEADER selon la fiche de poste proposée.

Jean-Pierre BRIOULLE signale que ce poste de chef de projet LEADER doit être proposé aux salariés de l'association. Thibaut ayant décliné cette proposition, Benjamin souligne qu'en l'état actuel (fin de son CDD le 30.06.2008) et de l'opportunité salariale qu'il représente il peut potentiellement y candidater, mais qu'il préférerait poursuivre sur ces missions actuelles en bénéficiant d'une revalorisation salariale.

Parallèlement à ces décisions et afin d'inscrire les salariés dans un cadre réglementaire, il est souhaité que Karine conduise une analyse comparative des conventions collectives utilisées par les autres Pays et ce afin qu'une d'entre elles puisse être applicable le plus rapidement possible pour l'association.

V. Questions diverses

- Le Pays Sisteronais-Buëch en fête :

Avant de lever la séance, Bruno LAGIER a rappelé que le Conseil de Développement organise ce week-end la deuxième édition de « le Pays Sisteronais-Buëch en fête » avec une cinquantaine d'animations aux quatre coins du territoire.

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Bruno LAGIER, Président de la Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge
Madame Elisabeth ALTMANN, représentante de la Communauté de Communes du Sisteronais
Madame Patricia MORHET-RICHAUD, représentante des maires du canton de Laragne
Madame Julie RAVEL, Conseiller Général du canton d'Orpierre
Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Représentant des maires du canton d'Aspres sur Buëch
Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE, Représentant de la Communauté de Communes du Haut-Buëch
Monsieur Patrick CHAIX, Conseil de Développement
Monsieur Marcel CLEMENT, Conseiller Général du Canton de la Motte du Caire
Monsieur Alain D'HEILLY, Président de la Communauté de Communes du Serrois
Monsieur Dominique DROUILLARD, Représentant suppléant des maires du canton de Serres
Monsieur Philippe MAGNUS, Représentant des maires du canton de Ribiers
Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Représentant de la Communauté de Communes du Jabron
Monsieur Jean Louis REY, Président de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Conseiller Général du Canton de Noyers sur Jabron

Les techniciens :

Monsieur Christian HAUPT, Directeur de la Communauté de Communes du Haut-Buëch
Madame Karine TOCON-MANUEL, Directrice du Pays Sisteronais-Buëch
Monsieur Thibaut ELAPHOS, Chargé de mission au Pays Sisteronais-Buëch
Monsieur Benjamin TOCON, Chargé de mission au Pays Sisteronais-Buëch

Etaient excusés :

Monsieur Claude BREMOND, Conseiller Général du canton de Sisteron
Monsieur Jean-Marie COLLOMBON, Représentant du SIVOM la Motte-Turriers
Monsieur Jean-Luc LAMI, Conseil de Développement
Monsieur Albert MOULLET, Conseiller Général du canton de Ribiers

Les techniciens excusés :

Madame Laurence BERMOND, Directrice de la Communauté de Communes du Serrois
Mademoiselle Karine ESMIEU, Technicienne de la CCIB
Madame Francine CARRETERO, Directrice de la Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge
Madame Marie ALCARAZ, Technicienne du SIVOM la Motte-Turriers